

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Adoption du compte rendu du CA du 10 février 2025

Aujourd'hui jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au TNBA et en visio-conférence à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Anne LEPINE, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Anne-Eugénie GASPARD,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Xavier BOUSSIRON, Didier ARNAUDET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Rachel HELVADJIAN par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient exusé.es et non représenté.es :

MM. Camille CHOPLIN, Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE, Lucile MAISONNEUVE, Lucien BACCONI-CADENE

Conseil d'Administration

Séance du 10 février 2025 à 14h

Compte rendu de séance

Aujourd'hui lundi 10 février 2025 à 14h00

Le Conseil d'Administration s'est réuni à
l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Étaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Camille CHOPLIN, Anne LÉPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Eva RAGHEBOOM
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE ;

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Didier ARNAUDET par Mme Charline CLAVEAU ;
M. Etienne GUYOT par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient exusé.es et non représenté.es :

MM. Lola GONZALEZ, Cyrille JABER, Anne-Eugénie GASPAR, Zeineb LOUNICI.

Monsieur Baptiste Maurin, Président, constate que le **quorum** est atteint et est désigné **secrétaire de séance**.

Compte rendu du CA du vendredi 20 décembre 2024

Compte-rendu adopté à l'unanimité sous réserve de l'ajout mentionnant le départ de Florent Lahache pour des raisons familiales.

Point d'actualité du Directeur

Audry Liseron-Monfils porte ce point d'actualité sur la réalité des recrutements, le salon du lycéen, l'intervention à La Criée, la recherche et la journée portes ouvertes de ce mercredi.

Depuis novembre, plusieurs recrutements ont été réalisés à partir de l'étude des besoins réels au sein de l'école. Max Bouvet, agent de maintenance au 1^{er} décembre ; Corentin Canesson, enseignant peinture au 1^{er} janvier ; Julien Corvisier, menuisier, au 1^{er} janvier également ; Etienne Gratiannette, technicien son, au 1^{er} février. Chacune de ces personnes va apporter sa contribution au bon fonctionnement quotidien de l'école.

Salon du Lycéen, du 10 au 12 janvier, où l'école était présente via le G8 ; avec des contacts toujours plus nombreux avec les lycéens et les parents pour répondre au champ des questions et présenter ce qui distingue nos écoles publiques des écoles privées et les spécificités de chacune de nos écoles. C'est important de montrer dans le détail nos offres de formations et d'accorder un temps sur ce que nous faisons. Etre en groupe, au sein du G8 permet de mieux faire entendre les questions particulières.

C'était le cas aussi de la *La Criée* la semaine dernière, avec le G8 également avec la portée d'un moment comme celui-ci. Il faut féliciter les organisateurs de cette manifestation, le livre *Sans Titre* édité par le G8 a été présenté. Cela permet de montrer nos formations en mettant en valeur nos anciens étudiants qui ont pignon sur rue et la professionnalisation de notre formation qui serait vaine sans ça. L'important de toujours travailler au plus près.

La journée portes ouvertes de l'école le 12 février qui mobilise toutes les équipes, les étudiants, les primo arrivants et ceux qui sont là de façon plus durable. Montrer de manière humble ce qu'il se passe au sein de l'école, l'approche technique et théorique, la pertinence des 2 options, la transversalité, la portée de ces questions internationale, les cours publics et leur valeur concrète au sein de ce qui est produit dans l'école. Il est important de constater que ce sont des occasions données pour montrer la sincérité d'une école.

La question de la recherche a été, depuis maintenant 1an et demi, clairement posée. Les membres du groupe de la recherche orientent cette recherche jusqu'à la saisie de problématiques. Nous sommes aux portes de cette saisie, nous y travaillons encore avec notamment les 2 personnes qui coordonnent cette recherche au sein du corps enseignant. Une pré-écriture est faite pour rencontrer le Président de l'université Bordeaux-Montaigne le 17 février. Le groupe de recherche s'est manifesté récemment pour une forme d'extériorisation du lieu de travail après des rencontres au sein de l'école, au niveau des archives de Bordeaux-Métropole. Aller de l'autre côté de la Garonne et surtout à cet endroit-là vient renforcer une des problématiques que nous nous sommes fixés c'est à dire la mémoire et l'archivage.

Les archives de Bordeaux-Métropole nous ont permis de constater la légitimité et la toute-puissance de cet endroit aussi en terme de lieu de questionnements et de monstration. Cette formulation qui a la valeur d'autres lieux d'extériorisation, on va les poursuivre bientôt au niveau des bunkers qui font partie de l'histoire de Bordeaux. Là aussi, regarder, contextualiser, décontextualiser, c'est un des

objectifs qu'on se fixe au sein de la recherche. Une présentation de manière plus étayée sera faite la prochaine fois.

À venir aussi la journée d'étude au théâtre de la Lucarne associée avec le MADD et d'autres partenaires qui sont en dehors de la région.

Juliette Rouillon-Durup souligne l'actualité de la présence de l'école au salon du lycéen au moment de l'enquête nationale lancée par l'État, à savoir d'où viennent les étudiants de 1^{ère} année, lycée, prépa... La visibilité des écoles d'art dans les lycées est primordiale.

Baptiste Maurin confirme que c'est le sens de cette présence : être en capacité de s'inscrire vraiment dans tous les esprits et l'occasion d'interpeler ainsi tous ceux qui n'ont pas les écoles d'art comme connaissance ou réflexe d'un lieu éducatif et cette opportunité et capacité de se nourrir dans ses pratiques.

Pierre de Gaëtan N'Jikam demande des détails sur la journée portes ouvertes : comment la journée se présente, quelles sont les principales articulations, animations, conférences, expositions pour s'en faire une idée descriptive.

Audry Liseron Monfils indique que le programme est en cours et donne la parole à Annette sur ce point.

Annette Nève confirme que toutes les équipes sont mobilisées, étudiants, enseignants. Il s'agit de montrer l'école dans son activité : tous les ateliers sont ouverts, ateliers techniques et ceux des étudiants. Ils seront là pour rencontrer le public et parler de leur travail. Il y aura une exposition à la galerie de l'école, des moments de lecture de mémoires de diplômes et d'autres activités proposées pour montrer la diversité des pratiques et la construction des études, les publications seront présentées et l'équipe design sera en préparation de la journée d'étude.

Des visites guidées, toutes les 30 minutes, de 10h à 16h pour un parcours dans les différents lieux de l'école. Et un point d'info toute la journée pour répondre à toutes les questions des parents et candidats sur les inscriptions, débouchés etc.

Décision portant adoption des montants et calendrier de règlement des divers droits d'inscription pour l'année scolaire 2025/2026 - Délibération D.01-2025

Hervé Alexandre expose que les 2 premières délibérations sont un préalable à l'adoption du budget qui suivra. Il s'agit de la principale recette propre de l'école : les droits d'inscription des étudiants et des élèves des cours publics pour l'année universitaire 2025/2026. Le débat d'orientation budgétaire avait acté le principe du maintien des différentes tarifications qui sont donc la copie de celles de l'année dernière.

Lucile Maisonneuve questionne sur la possibilité d'échelonner les paiements pour les droits d'inscription des étudiants.

Marguerite Joanne confirme que l'école permet un paiement en 2 fois ; le trésor public prend le relais ensuite en cas d'impayé.

Danièle Molia précise qu'il est possible pour les étudiants d'échelonner leurs règlements sans frais : il suffit de contacter les services de la DGFIP pour convenir d'un échéancier.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant adoption des dotations d'aide aux diplômés - Délibération D.02-2025

Hervé Alexandre expose que conformément au débat d'orientation budgétaire, le montant des bourses est maintenu à l'identique. À noter la liste croissante des étudiants concernés, notamment en année 5 au regard des effectifs de cette année.

Adoptée à l'unanimité**Décision portant adoption du BP 2025 - Délibération D.03-2025**

Baptiste Maurin rappelle le contexte du débat du 20 décembre qui avait présenté les orientations budgétaires avec les incertitudes du budget de l'état vis-à-vis des collectivités. Pour l'instant, les dotations sont maintenues au niveau de celles présentées en décembre, mais des évolutions financières à la baisse pourraient être possibles en cours d'année via une DM. On ne va pas refaire le débat des recettes et des dépenses et nous aurons le souci de préserver la capacité de réaliser au mieux les enseignements et les workshops tout en accompagnant l'évolution mécanique de la masse salariale.

Juliette Rouillon-Durup ajoute pour l'État que la base est confirmée mais pas de visibilité sur les appels à projets. Des secteurs sont à l'arrêt avec beaucoup d'incertitudes sur si et combien seront maintenus ; ce n'est pas le cas pour l'enseignement supérieur culture.

Baptiste Maurin précise qu'il revient au Conseil d'Administration d'adopter un budget dont l'exécution relève de la responsabilité du Directeur. Quoi qu'il arrive, il faudra une vigilance accrue sur cette exécution dans ce contexte de turbulences complexe. Le 2^e semestre permettra d'ajuster mais il faudra mois par mois vérifier de ne pas s'exposer à des dépenses non compensées par les recettes. Le fonds de roulement permet d'absorber exceptionnellement un déficit : on n'est pas sans filet mais il doit être maintenu au maximum.

Charline Claveau ajoute le contexte du budget de la Région qui a été adopté en décembre dans la trajectoire pessimiste du budget Barnier. A priori, la loi de finances est un peu plus favorable. La dotation de la Région était déjà protégée pour l'ebabx donc pas de zone d'incertitude : elle est maintenue à l'identique. Au même titre que le montant des aides dans le champ des arts plastiques et visuels.

Florent Lahache s'exprime dans son rôle de représentant enseignant pour rappeler les difficultés évoquées largement en Conseil Pédagogique pour les étudiants du 1^{er} cycle avec le sous-effectif d'enseignements théoriques et des besoins précis déjà exposés. Les enseignants entendent les contraintes budgétaires, mais il faudra avoir en tête les besoins à étudier le moment venu.

Yasmine Darmanté demande comment se répartissent les droits d'inscription étudiants / cours publics et où figure le reversement de la CVEC sur le budget.

Hervé Alexandre répond que les recettes des cours publics représentent environ 150 000 € / les étudiants 110 000 € ; la CVEC est encaissée sur le compte « autres participations » avec les remboursements liés à l'organisation des cours publics à Floirac et autres participations de nos partenaires sur nos projets.

Camille de Singly souhaite faire remonter le souhait que puisse être mise en place une réunion de concertation sur les arbitrages budgétaires de l'école avec les documents précis correspondants, notamment sur les questions enseignant et pédagogie.

Baptiste Maurin demande s'il s'agit d'information ou de concertation.

Camille de Singly confirme qu'il s'agit de réfléchir ensemble sur les arbitrages.

Baptiste Maurin indique qu'il revient au Directeur de mettre en place ces moments puisqu'il est ordonnateur du budget ainsi que définir la manière de faire cela.

Camille de Singly ajoute que l'ensemble de l'équipe est sensible à ces échanges nécessaires.

Baptiste confirme que la requête a été entendue, il revient au Directeur de l'examiner.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant élection à la vice-présidence du CA de l'ebabx - Délibération D.04-2025

Baptiste Maurin expose que les statuts de l'epcc prévoient une vice-présidence désignée dans les mêmes conditions que la présidence. La tradition simple dans cette école était que la vice-présidence était assurée par l'État, donc la DRAC. Il est proposé de réitérer cette désignation sachant qu'aucune autre candidature n'a été présentée à ce jour.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant nomination de deux personnalités qualifiées au CA de l'ebabx - Délibération D.05-2025

Baptiste Maurin expose qu'il convient de nommer des personnalités qualifiées pour accompagner collectivement et expertiser au sein du Conseil d'Administration les orientations budgétaires, pédagogiques et la construction de l'identité de l'école. 2 postes sont vacants et la nomination de Didier Arnaudet est à renouveler.

Les membres fondateurs proposent d'accueillir Denis Driffort de Pollen qui apportera un regard sur les territoires, nourrir l'enseignement et la vie des artistes au sortir de l'école. Et Alexandre Peraud, Président de l'université Bordeaux-Montaigne qui pourra apporter une réflexion sur les enjeux de l'enseignement supérieur et un partenariat sur la question de la recherche notamment en sciences humaines.

Charline Claveau souhaite préciser que Denis Driffort assure actuellement la présidence par interim de la Frac Meca en remplacement de Bernard de Monferrand.

Camille de Singly précise que Denis Driffort prend sa retraite de Pollen fin 2025.

Hervé Alexandre indique qu'ils seront donc invités dès le prochain Conseil d'Administration et qu'une prochaine composition du Conseil aura lieu à la rentrée universitaire avec le renouvellement des représentants du personnel.

Adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Florent Lahache souhaite soumettre une demande de reconfiguration des sièges des représentants internes de l'école en proposant que les enseignants et techniciens d'atelier fassent représentation commune, leur quotidien et rapport direct avec les étudiants étant assez proches.

Rachel, qui est actuellement leur représentante, a confirmé qu'elle n'est pas en contact au quotidien pour les représenter. Les techniciens sont d'accord sur cette proposition, d'autant que l'organigramme de l'établissement les place dans la lignée « pédagogie ». Cela fait sens, ils pourront porter des questions proches.

Lucile Maisonneuve demande s'il s'agit d'ouvrir des sièges en + ?

Baptiste Maurin expose qu'il s'agit d'une question juridique : les statuts – article 7- prévoient explicitement 3 représentants des enseignants. Si cette proposition fait consensus pourquoi pas, c'est un process mais à savoir s'il sera possible de modifier les statuts avant les prochaines élections. À étudier comment cela peut se traduire pour qu'il y ait une égale représentation des uns et des autres. Hervé apportera une réponse juridique bordée sous couvert d'Audry.

Patricia Oudin précise que pour des changements statutaires, une réunion plénière du Conseil Régional est nécessaire : à vérifier et anticiper notamment si c'est une modification substantielle.

Juliette Rouillon-Durup ajoute que pour l'État, d'expérience, il faut compter 1 an.

Baptiste Maurin note la remarque et informe que les statuts de l'epcc doivent être co-signés par tous les membres fondateurs, d'où le besoin d'une analyse juridique et des conséquences calendaires et pratiques. Et dans ce cas, peut-être profiter de ces changements pour lancer un chantier global pour éventuellement modifier largement les statuts. Une réponse sera apportée dans ce sens.

Batiste Maurin revient sur les discussions un peu vives du dernier Conseil d'Administration : des documents ont été transmis par les enseignants au sujet des partenariats israéliens.

Lucile Maisonneuve indique que les étudiants ont aussi des éléments à envoyer en complément.

Baptiste Maurin rappelle que le Conseil d'Administration n'est pas compétent pour se prononcer sur ces partenariats ; à titre personnel, son avis est de ne pas mettre fin aux partenariats avec les écoles israéliennes. Le Conseil d'Administration ne peut pas dire si on arrête ou pas : cela relève de la pédagogie et de la direction. Audry Liseron-Monfils a proposé d'avoir des échanges à ce sujet : aux enseignants et étudiants de s'en saisir selon les modalités qu'il devra définir.

Par ailleurs, Bordeaux-Métropole cherche à développer des échanges avec la Palestine ; Audry décidera car cela relève de la pédagogie, non des compétences du Conseil d'Administration.

Lucile Maisonneuve note que les documents seront envoyés à Audry dans le cadre d'une discussion plus apaisée.

Florent Lahache souhaite rappeler la démarche des représentants enseignants qui n'est pas celle d'un débat mais de l'information d'une position partagée par les enseignants.

Baptiste Maurin remarque que ce n'est pas ce que disait le texte qui interpellait le conseil d'administration.

Florent Lahache ajoute que les réponses qui ont été apportées précédemment renvoyaient au conseil d'administration comme l'endroit de décision pour ça.

Baptiste Maurin confirme que le débat du précédent conseil s'adressait aux représentants des enseignants ; il n'y avait rien de personnel dans tout ça ; c'est normal de partager des idées, des certitudes, c'est l'enjeu d'un conseil d'administration.

Par contre, un étonnement concernant l'écoute de l'enregistrement du conseil d'administration. Le seul enregistrement qui en est fait l'est pour aider à la rédaction du PV, il ne doit pas être accessible à tous. Et aucun autre enregistrement ne doit exister sous peine de changer la nature de ces réunions qui doivent se dérouler en confiance. À la clé, jusqu'à 35 000€ d'amende et 3 ans de prison. Enfin, si le débat a été un peu virulent, c'est qu'il y avait un peu d'agacement dû au sentiment de revenir de nouveau sur des discussions déjà abordées et partagées en Conseil d'Administration

Florent Lahache indique que les enregistrements sont archivés sur l'intranet.

Baptiste Maurin indique que cela pose un problème car le CA n'est pas public où : seuls peuvent siéger les membres du conseil d'administration.

Florent Lahache demande si cela est problématique qu'il puisse y avoir accès en sa qualité d'administrateur du conseil.

Camille de Singly confirme qu'il n'y a pas eu d'enregistrement.

Baptiste Maurin répond que dans ce cadre, l'écoute de la bande peut intervenir mais à noter que la teneur des échanges figure dans le PV.

Gwenaël Lamarque est consterné d'apprendre que d'autres enregistrements pourraient circuler. Pour compléter sur les liens avec les écoles israéliennes il faut revenir aux fondamentaux : les renseignements pris indiquent que ce sont des écoles progressistes, cela devient un problème philosophique. Par ailleurs, toutes les mesures du monde peuvent être prises, la crise au moyen orient ne pourra se régler qu'au moyen orient. Attention à ne pas mettre de politique où il n'y en a pas.

Lucile Maisonneuve confirme que les rapports de citoyen à citoyen n'ont jamais été mis en cause dans les débats.

Stéphane Delpeyrat confirme que ce n'est pas une compétence du Conseil d'Administration mais celle du Directeur en concertation avec les enseignants et les étudiants. 2 observations cependant. Chacun est horrifié par ce qu'il se passe à Gaza et en Cisjordanie et aussi par les massacres du 7 octobre. À travers cette proposition de suspension de partenariat, qui va-t-on pénaliser ? Il ne faut pas empêcher des étudiants et des étudiantes de venir dans une école d'art. C'est toujours le même débat entre un gouvernement et une société civile qui peut lutter contre un gouvernement d'extrême droite. De plus, il faudrait intégrer dans ces questions l'ensemble du monde avec la Chine, la Russie, pourquoi pas les États-Unis maintenant. Nous avons tout intérêt à accueillir des étudiants qui se mobilisent pour la paix hors toute question de partenariat.

Lucile Maisonneuve confirme que c'est ce qu'il se passe actuellement avec l'accueil d'une étudiante israélienne hors partenariat. Il s'agissait d'une demande de geste symbolique pour manifester notre non-concours avec ce qu'il se passe en ce moment.

Pierre de Gaëtan N'Jikam a suivi les échanges. Si le sujet revient avec autant d'expressions, c'est que le débat au sein du Conseil d'Administration est légitime. Cela rappelle les débats au moment du grand sommet africain et la peur d'accueillir des dictateurs africains. C'est bien la Direction qui décide au final d'impulser, développer, arrêter les partenariats avec une discussion sans état d'âme.

Gwenaël Lamarque note que l'expression de toutes et tous a été permise, plusieurs fois. Aucune objection pour en reparler encore, mais parlons également de l'Ukraine et des conséquences plus immédiates de cette guerre en France. Il ne faut pas 2 poids 2 mesures. Le conseil s'est exprimé, les positions sont claires depuis plusieurs mois ; chacun compatit sur les souffrances, il convient de passer à autre chose.

Baptiste Maurin rappelle qu'il n'y a pas de difficulté d'avoir un débat, parfois trop énergique. En tant que Président, c'est un sujet large et complexe dont le sens rejoint les propos de Stéphane, Gwénaël et Pierre : malheureusement d'autres souffrances existent avec d'autres régimes politiques. Le débat doit exister, au sein de l'école d'art, sur la place de l'artiste et de l'art dans la mobilisation contre ces situations et avec les sociétés européennes qui doivent s'indigner. L'équipe pédagogique doit se saisir du débat pour enrichir collectivement les étudiants, la volonté des enseignants, la volonté artistique et les motivations intellectuelles. Le Conseil d'Administration n'a pas compétence pour prendre une position politique.

Lucile Maisonneuve confirme qu'il ne faut pas qu'il y ait 2 poids 2 mesures ; c'est une des raisons qui fait que ça engage plus les étudiants. C'est aussi parce qu'il n'y a pas de consensus et pour le pallier le manque dans le traitement de tout cela dans les médias.

Baptiste Maurin ajoute qu'il y a malheureusement plein de situations dans le monde qui appelleraient ce type de débats : par exemple la question du textile utilisé dans l'école et le traitement fait aux Ougours dans cette industrie. Le Conseil d'Administration aurait pu être interpellé à ce sujet.

Lucile Maisonneuve note que les étudiants souhaiteraient sans aucun doute qu'il le soit.

Audry Liseron-Monfils confirme qu'il est offusqué devant ces situations de violences extrêmes et d'abus humains. L'outil plastique et de design n'est jamais exploité, ce sont toujours le verbe et la rhétorique qui prévalent. Il faut investir dans un endroit inattendu, faire un pas de côté, identifier ce que nous avons à exprimer, à cet endroit-là pour se retrouver, pour y travailler.

Hervé Alexandre précise la question des enregistrements des Conseils d'Administration qui figure dans le règlement intérieur. Ils sont à l'usage exclusif de l'aide à la rédaction du compte-rendu qui est porté à l'adoption au Conseil suivant. En cas de remarque ou de désaccord, on peut recourir à l'enregistrement. Ils sont archivés sur le serveur commun effectivement mais avec un accès limité à Hervé et Marguerite. Ils ont été utilisés dans les années 2015 et 2016 suite à des désaccords, avec une audition des bandes pour des corrections éventuelles. C'est le seul cadre de cet usage ; aucun autre enregistrement ne peut être réalisé ni utilisé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15h15

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 15 mai 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Délibération D.06-2025

Aujourd'hui jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au TNBA et en visio-conférence à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Anne LEPINE, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Anne-Eugénie GASPARD,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Xavier BOUSSIRON, Didier ARNAUDET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Rachel HELVADJIAN par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Camille CHOPLIN, Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE, Lucile MAISONNEUVE, Lucien BACCONI-CADENE

Délibération D.06-2025 portant adoption du compte de gestion 2024 de l'EPCC-ebabx-école supérieure des beaux-arts de Bordeaux

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur les comptes remis par Madame l'Administratrice des Finances Publiques.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024, le budget supplémentaire et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de recettes, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;

Vu le Compte de Gestion 2024 remis par Madame l'Administratrice des Finances Publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2024 et les dépenses et recettes au 31 décembre 2024 ;

Vu le détail des opérations de fin d'exercice 2024 établi au regard du compte susmentionné ;

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice ;

Considérant que la comptabilité de l'Administratrice des Finances est régulière et n'a donné lieu à aucune observation ;

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir émettre un avis favorable au compte de gestion de Madame Danielle Molia pour l'exercice 2024 (document joint en annexe).

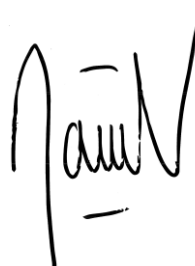
Il est à noter que cette approbation des opérations budgétaires de l'ebabx en 2 parties distinctes – compte de gestion et compte administratif – se termine pour ce budget 2024. Le budget 2025 (approuvé en 2026) donnera lieu à un compte financier unique établi par la dgfp et l'ebabx.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 15 mai 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Délibération D.07-2025

Aujourd'hui jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au TNBA et en visio-conférence à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Anne LEPINE, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Anne-Eugénie GASPAR,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Xavier BOUSSIRON, Didier ARNAUDET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Rachel HELVADJIAN par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient exusé.es et non représenté.es :

MM. Camille CHOPLIN, Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE, Lucile MAISONNEUVE, Lucien BACCONI-CADENE

Délibération D.07-2025 portant adoption du compte administratif 2024 de l'EPCC-ebabx-école supérieure des beaux-arts de Bordeaux

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des règles de la comptabilité publique et à la suite de l'arrêté des comptes 2024, aux bilans et affectations réglementaires, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de vous prononcer sur le compte administratif de l'exercice budgétaire 2024 de notre établissement sous la forme synthétique ci-dessous, la version complète réglementaire étant jointe en annexe.

Les écritures comptables et résultats budgétaires sont en concordance avec ceux du Comptable du Trésor (délibération D.06-2025 précédente).

Le tableau ci-dessous fait état du résultat brut de l'exercice 2024, à savoir les recettes et dépenses réalisées sur l'année, sans reprise des résultats des exercices antérieurs.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024			
	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT BRUT
section de fonctionnement	4 562 170,49	4 440 071,45	122 099,04
section d'investissement	84 959,65	57 281,79	27 677,86
soit un résultat brut pour l'exercice 2024			149 776,90

Pour rappel, le compte administratif 2023 faisait état d'un résultat brut de 186 877,09 € dont un excédent en section d'investissement de 71 351,05 €.

En **fonctionnement**, après la prise en charge des obligations d'autofinancement (charges d'amortissement d'un montant de 84 959,65 €), le résultat fait état d'un excédent de 122 099,04 € qui représente 3% du budget de fonctionnement.

En **investissement**, les dépenses ont été limitées au renouvellement des machines et outils obsolètes pour, d'une part maintenir en parfait état de fonctionnement les ateliers tels qu'ils sont équipés actuellement et d'autre part, limiter l'impact des obligations d'autofinancement liées. À noter que le financement des recettes d'investissement s'est fait cette année exclusivement par l'autofinancement.

Pour arriver à un excédent d'un montant de 27 677,86 € en section d'investissement.

Le tableau ci-après retrace les dépenses et recettes prévues et réalisées au titre de l'exercice 2024, chapitre par chapitre, en section de fonctionnement.

fonctionnement							
dépenses		BP+DM2024	Réalisé 2024	recettes		BP+DM2024	Réalisé 2024
011	charges à caractère général	590 285,30	556 632,54	c/6419	remboursements sur rémunération du personnel	4 000,00	14 413,00
012	MS permanents	3 742 089,00	3 664 786,26	c/7067	droits d'inscription	250 000,00	291 671,10
c/65811	abonnements logiciels	7 000,00	0,80	c/70878	remboursements de divers partenaires	47 360,00	20 264,40
c/65131	bourses et charges exceptionnelles	62 000,00	60 605,23	c/7388	taxe apprentissage	-	6 447,89
c/65888	autres dont remboursement aux étudiants/CP	-	9 193,97	c/74718	dotation Etat	515 000,00	557 050,00
C/66	pertes de change	100,00	-	c/7472	dotation région	115 000,00	230 000,00
c/6811	amortissements	85 000,00	84 959,65	c/74748	dotation ville	3 310 000,00	3 302 000,00
c/6815	dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	61 280,00	63 893,00	c/74758	dotation métropole	53 600,00	50 000,00
				c/7477	fonds européens	-	37 869,00
				c/75888	autres produits de gestion courante	-	455,10
				c/775	produits des cessions d'immobilisation		-
				c/777	quote part de la subvention amortissable		5 000,00
				c/7816	reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement	47 000,00	47 000,00
total		4 547 754,30	4 440 071,45			4 294 960,00	4 562 170,49
résultat BRUT fonctionnement = recettes réalisées - dépenses réalisées =						122 099,04	

En dépenses :

Chapitre 11 : Les dépenses incompressibles et structurelles (contrats d'assurance, affranchissement, téléphone, contrats de maintenance, maintenance et entretien du bâtiment) ont subi les hausses mécaniques des contrats en cours. Celles relatives aux dépenses des ateliers et des parcours et plateformes ont également subi l'inflation mais elles restent maîtrisées grâce à la vigilance et à l'attention constante des équipes.

Chapitre 12 :

La prise en charge de la rémunération et des frais d'accueil des invités au cours de l'année représente un montant global de 43 500 €, répartis entre chapitre 11 et chapitre 12 selon le statut et le choix des intervenants.

Les autres dépenses sur ce chapitre sont celles liées aux salaires des personnels permanents et aux frais associés (participation transport des agents, conventions avec le CDG, visites médicales, le prélèvement des impôts à la source) ; ainsi que le personnel temporaire lié à des remplacements et augmentation d'activité. L'augmentation du point d'indice et autres revalorisations salariales qui ont mécaniquement induit un GVT de 2,9% avec le maintien des effectifs.

Chapitre 65 : à noter qu'un décalage de calendrier n'a pas comptabilisé les abonnements Adobe pour cette année 2024 ; ils ont été commandés et réglés sur le budget 2025 avec toujours une attention à un nombre d'abonnements réduit au strict nécessaire grâce à la réflexion engagée avec les enseignants et techniciens pour le remplacer par des solutions logicielles beaucoup moins onéreuses. En effet, malgré l'adhésion de l'ebabx au groupement de commande des établissements de l'enseignement supérieur qui représente une force de frappe incomparable auprès des fournisseurs, le quasi-monopole d'Adobe lui permet d'augmenter très régulièrement ses prix.

Il faut noter que plus de 26 121 € ont été versés aux étudiants sous forme de bourse, aide au diplôme, aide à la mobilité.

En recettes :

Comptes 6419 et 70878 ; supérieures à celles prévues, mais liées à des dépenses faites par ailleurs (Indemnités journalières liées à des arrêts maladie qui limitent l'impact du maintien de salaire et du remplacement éventuel ; convention Grand 8 pour sa coordination et la VAE ; reversement d'une partie de la CVEC par le CROUS)

À noter que le reversement pour l'organisation des cours publics à Floirac et des interventions au collège Mandela (soit 20 000 €) a été imputé sur le compte 7067, le majorant ainsi mécaniquement et minorant le compte 70878.

Compte 7067 : recette supérieure à celle prévue au regard de l'augmentation du nombre d'inscriptions au concours d'entrée, résultat comptable de l'inscription de l'ebabx dans le dispositif Parcoursup au-delà de ses contraintes et charges. L'augmentation des effectifs des élèves des cours publics a aussi participé de cette progression.

Comptes 74 :

La dotation de la Région a été comptabilisée pour 2 années (2023, versée le 18 avril 2024 / et 2024, titrée mais pas versée à cette heure).

La Ville a versé une contribution constante.

Maintien de la dotation de la Métropole.

L'État a pu apporter les crédits supplémentaires et attendus pour des projets spécifiques (tutorat, santé des étudiants, lutte contre les violences sexistes et sexuelles).

La totalité des crédits alloués par l'État pour le projet *Circuit court* et pour le fonctionnement qui avaient été provisionnés en 2023 ont été repris en 2024.

Investissement :

En recettes, les recettes sont exclusivement celles de l'autofinancement.

En dépenses, sont remplacés quand c'est nécessaire, les matériels obsolètes des ateliers : certains outils informatiques, des outils en maquette et à l'atelier métal, le remplacement de mobilier et équipement des plateaux de parcours et plateformes et le remplacement du véhicule de l'école.

investissement							
dépenses		BP+DM2024	Réalisé 2024	recettes		BP+DM2024	Réalisé 2024
c/2051	concessions et droits similaires	74 156,58	0,00	c/040	opérations amortissement	85 000,00	84 959,65
c/2181	agencements divers	101 500,00	2 123,88				
c/21831	matériel informatique scolaire	112 500,00	2 756,73				
c/21838	autre matériel informatique	57 500,00	2 298,95				
c/21841	mobilier scolaire	112 500,00	6 555,29				
c/21848	autre mobilier	62 500,00	2 149,48				
c/2188	autres matériels	90 000,00	21 282,66				
c/21828	autres matériel de transport	0,00	14 600,00				
C/2185	matériel de téléphonie	0,00	514,80				
C/13912	opérations d'ordre de transfert entre section / subvention Région	5 000,00	5 000,00				
total investissement		615 656,58	57 281,79			85 000,00	84 959,65
résultat BRUT investissement = recettes réalisées - dépenses réalisées						27 677,86	

Le tableau ci-après présente les résultats cumulés de l'exercice 2024, résultats qui feront l'objet de la délibération à suivre pour leur affectation.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET					
VUE D'ENSEMBLE					
EXECUTION EXERCICE 2024					
	recettes exercice 2024	reports excédent exercice 2023	dépenses exercice 2024	dépenses rattachées à reporter sur 2025	solde à reporter sur 2025
section fonctionnement	4 562 170,49	786 147,33	4 440 071,45		908 246,37
section investissement	84 959,65	530 656,58	57 281,79		558 334,44
résultat cumulé					1 466 580,81

Le résultat cumulé en section de fonctionnement présente un solde positif d'un montant de 908 246,37 € : il représente notre capacité d'autofinancement pour 2025 et les années suivantes. Ce montant permet de faire face à environ 3 mois d'activité ordinaire, ce qui assure à l'ebabx une certaine sérénité face aux éventuels aléas de calendrier d'encaissement des recettes.

Le résultat cumulé en section d'investissement présente un solde positif de 558 334,44 €. Il va permettre de financer les investissements des années à venir. Compte-tenu des obligations d'autofinancement qui impactent en conséquence très fortement la section de fonctionnement, il s'agira du renouvellement des outils informatiques et des ateliers de production obsolètes. Pour l'année 2025, le remplacement du graveur découpe laser et du traceur – tous deux en fin de vie – vont fortement impacter le budget d'investissement mais aussi mécaniquement le budget de fonctionnement via les dotations aux amortissements qui sont dorénavant proratisés sur l'année.

La comptabilité de gestion a été revue en 2023, elle a été pleinement mise en œuvre sur l'exercice 2024.

Cette comptabilité permet d'appréhender le budget de l'ebabx sous un autre prisme que celui de la nomenclature comptable, permettant des données et un éclairage sur la consommation des crédits de l'année 2024

MASSE SALARIALE	rappel chiffres prévisionnels 2024	réalisé 2024 en €	réalisé 2024 en %
enseignement supérieur / inter-cycles / 1er cycle / 2è cycle / mobilité internationale / équipe enseignante et administrative dédiée`	2 508 384	2 495 692	68,10%
cours publics, insertion professionnelle, formation continue	168 802	176 148	4,81%
missions support (communication, informatique, bâtiment, magasin, bibliothèque, moyens généraux, prévention santé sécurité)	994 710	996 920	27,20%
dont prévention santé sécurité	21 793	22 609	0,62%

budget de fonctionnement et d'investissement hors masse salariale	rappel chiffres prévisionnels 2024	réalisé 2024 en €	réalisé 2024 en %
enseignement supérieur	chiffres non consolidés	313 729	46,86%
1er cycle	chiffres non consolidés	38 909	5,81%
2è cycle	chiffres non consolidés	51 697	7,72%
intercycles	chiffres non consolidés	113 614	16,97%
mobilité internationale	chiffres non consolidés	41 583	6,21%
dont ateliers de production	81 500	109 510	16,36%
dont expo des diplômés	15 433	12 686	1,89%
vie étudiante/réseaux/partariat	chiffres non consolidés	19 933	2,98%
cours publics/insertion professionnelle dont les programmes circuit court / l'adresse	chiffres non consolidés	103 555	15,47%
missions support	469 786	363 130	54,24%
communication	24 047	22 263	3,33%
bâtiment (dont sous traitance entretien)	78 152	85 260	12,73%
informatique	66 129	73 185	10,93%
magasin	12 023	21 485	3,21%
bibliothèque	18 035	9 625	1,44%
moyens généraux	163 200	151 312	22,60%
dont politique sociale	61 500	93 765	14,00%
dont prévention santé sécurité	46 700	64 057	9,57%

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EN € TTC	REALISÉ 2024 EN € TTC
ateliers techniques	
imprimerie grands formats	1 468
imprimerie numérique	6 900
vidéo	5 123
son	968
métal	2 588
maquettes	1 603
parcours salle des fêtes	4 164
plateforme design	769
dnsep	699
café pompier	2 149
grand huit ((refacturé)	1 289
moyens généraux dont véhicule	23 105

répartition par type de dépenses	rappel chiffres prévisionnels 2024	réalisé 2024 en €	réalisé 2024 en %
achats fournitures, matériaux et matériels	chiffres non consolidés	128 806	19,24%
aménagement espaces	chiffres non consolidés	15 891	2,37%
bourses versées aux étudiants	chiffres non consolidés	38 908	5,81%
catering	chiffres non consolidés	5 420	0,81%
éditions	chiffres non consolidés	356	0,05%
invitations, masse salariale et dépenses dédiées	chiffres non consolidés	58 347	8,71%
voyages	chiffres non consolidés	21 780	3,25%

Malgré un contexte toujours difficile au plan budgétaire, le compte administratif 2024 présente un résultat en section de fonctionnement excédentaire, et ce, grâce à la vigilance et l'attention de chacun et chacune.

À noter que le soutien accordé aux étudiants en situation de particulière vulnérabilité et fragilité a été maintenu cette année encore.

Toutefois, il faut noter que le résultat aurait été tout juste à l'équilibre si 2 années de dotation Région n'avaient pas été comptabilisées cette année.

Compte tenu du contexte budgétaire pour les collectivités, notamment pour Bordeaux-Métropole, la vigilance est renforcée pour ne pas engager des projets qui pourraient ne pas être honorés.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur l'adoption de ce compte administratif 2024.

Adopté à l’unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l’École supérieure des Beaux-Arts, le 15 mai 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Délibération D.08-2025

Aujourd'hui jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au TNBA et en visio-conférence à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Anne LEPINE, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Anne-Eugénie GASPAR,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Xavier BOUSSIRON, Didier ARNAUDET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Rachel HELVADJIAN par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Camille CHOPLIN, Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE, Lucile MAISONNEUVE, Lucien BACCONI-CADENE

Délibération D.08-2025 portant affectation des résultats 2024 de l'EPCC-ebabx-école supérieure des beaux-arts de Bordeaux

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptables M57,
Vu la délibération D.07-2025 en date du 15 mai 2025 portant adoption du compte administratif 2024 ;
Considérant que conformément à l'instruction M57, le conseil d'administration doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2024 à la suite de l'adoption du compte administratif en conformité avec le compte de gestion ;

Résultats de fonctionnement 2024	
Résultat de l'exercice	122 099,04
Résultats antérieurs reportés	786 147,33
Résultat à affecter	908 246,37
Résultats d'investissement 2024	
Solde d'exécution d'investissement 2024	27 677,86
Besoin de financement	-
Excédent de financement	530 656,58
Solde des restes à réaliser d'investissement n-1	-
Besoin de financement	-
Excédent de financement	558 334,44
Excédent de fonctionnement R002	908 246,37
Excédent d'investissement R001	558 334,44

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur l'affectation du résultat.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 15 mai 2025
P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Délibération D.09-2025

Aujourd'hui jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au TNBA et en visio-conférence à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Anne LEPINE, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Anne-Eugénie GASPAR,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Xavier BOUSSIRON, Didier ARNAUDET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Rachel HELVADJIAN par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Camille CHOPLIN, Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE, Lucile MAISONNEUVE, Lucien BACCONI-CADENE

Délibération D.09-2025 portant Décision Modificative n°1 (DM1)
du budget de l'exercice 2025
de l'EPCC-ebabx-école supérieure des beaux-arts de Bordeaux

Mesdames, Messieurs,

La présente modification budgétaire concerne des ajustements de crédits pour l'affectation en dépenses des résultats et des régularisations liées à des opérations réalisées en 2024.

section de fonctionnement					
dépenses			recettes		
compte	intitulé	montant	compte	intitulé	montant
c/65888	autres charges de gestion courante	881 091,00	c/002	résultat de fonctionnement reporté	908 246,37
c/65131	bourses	20 000,00			
c/65748	autres personnes de droit privé (subvention)	500,00			
c/673	titre annulé sur exercice antérieur	500,00			
C/6811	dotation aux amortissements régul 2024	155,37			
c/6811	dotations aux amortissements complémentaires	6 000,00			
total		908 246,37			908 246,37

section investissement					
dépenses			recettes		
compte	intitulé	montant	compte	intitulé	montant
c/2051	logiciels	45 000,00	c/28188	autres / régul amortissements 2024	155,37
c/2181	agencements divers	93 334,44	c/28188	autres / amortissements complémentaires	6 000,00
c/21831	matériel informatique scolaire	100 000,00	c/024	produit de cession	1 700,00
c/21838	autre matériel informatique	60 000,00	c/001	excédent d'investissement reporté	558 334,44
c/21841	meublier scolaire	100 000,00			
c/21848	autres mobiliers	60 000,00			
c/2188	autres matériels	107 855,37			
total		566 189,81			566 189,81

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 15 mai 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Délibération D.10-2025

Aujourd'hui jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au TNBA et en visio-conférence à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Anne LEPINE, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Anne-Eugénie GASPARD,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Xavier BOUSSIRON, Didier ARNAUDET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Rachel HELVADJIAN par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient exusé.es et non représenté.es :

MM. Camille CHOPLIN, Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE, Lucile MAISONNEUVE, Lucien BACCONI-CADENE

Délibération D.10-2025 portant adoption des droits d'inscription à la VAE

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, pour répondre aux fortes demandes de qualification et de diplôme des professionnels de la création en art, design et communication, les 5 écoles supérieures d'art et de design de Nouvelle-Aquitaine réunies au sein de l'association le Grand Huit ont mis en place une démarche de VAE-Validation des Acquis de l'Expérience menant au diplôme National d'Art (DNA) et au Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP).

Le Grand Huit assure une fonction générale de coordination de ce dispositif, chaque école étant amenée à inscrire les candida·e·s retenu·e·s selon leur profil et option. En fin de processus, un jury commun aux écoles de Nouvelle-Aquitaine délivre les DNA et DNSEP.

Par délibération D.15-2023, vous aviez délibéré pour fixer les droits d'inscription à l'accompagnement et à la procédure menant au diplôme. Il apparaît nécessaire d'ajuster ces tarifs au regard de ceux pratiqués par ailleurs.

Droit d'inscription à l'accompagnement et à la procédure menant au diplôme	Tarif actuel	Tarif proposé à compter de l'année 2025
Tarif général	1 800 €	2 000 €
Tarif pour les candidat·e·s ne bénéficiant pas du financement d'un tiers	850 €	950 €

Pour cette année 2025, le jury de diplôme se déroulera à l'école supérieure d'art de Limoges, le dossier de présentation joint en annexe de la présente délibération en détaille les modalités et le calendrier.

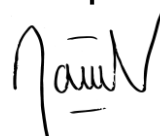
En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 15 mai 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Délibération D.11-2025

Aujourd'hui jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au TNBA et en visio-conférence à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Anne LEPINE, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Anne-Eugénie GASPAR,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Xavier BOUSSIRON, Didier ARNAUDET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Rachel HELVADJIAN par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Camille CHOPLIN, Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE, Lucile MAISONNEUVE, Lucien BACCONI-CADENE

Délibération D.11-2025 portant actualisation de la durée d'amortissement des immobilisations de l'EBABX

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D.08-2024 du 9 février 2024, le Conseil d'Administration s'est prononcé sur la durée d'amortissement des biens immobilisés.

2 matériels conséquents vont être renouvelés cette année : un graveur découpe laser et un traceur. Au regard de l'investissement et de la durée de vie de chacun d'eux, il convient de prévoir spécifiquement leur durée d'amortissement.

Ci-dessous est proposé le tableau récapitulatif des amortissements pour toutes les immobilisations actuelles de l'ebabx :

Type d'achat	Durée d'amortissement
Logiciels	3 ans
Logiciel de gestion pédagogique	4 ans
Logiciel de régie	5 ans
Matériel informatique pédagogique	4 ans
Matériel informatique bureautique	5 ans
Autres matériels, outillages ateliers pédagogiques	6 ans
Autres matériels, matériels audiovisuels ateliers pédagogiques	4 ans
Autres matériels, outillage bâtiment	6 ans
Centrale d'aspiration de la menuiserie	10 ans
Thermorelieur	8 ans
Combiné bois	10 ans
Machine thermoformage	10 ans
Etuve	10 ans
Armoire porte basse anti feu	10 ans
Véhicule	5 ans
Matériel de téléphonie	5 ans
Graveur découpe laser	10 ans
Traceur	6 ans

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur la durée d'amortissement à appliquer aux investissements de l'ebabx.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 15 mai 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Délibération D.12-2025

Aujourd'hui jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au TNBA et en visio-conférence à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Anne LEPINE, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Anne-Eugénie GASPARD,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Xavier BOUSSIRON, Didier ARNAUDET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Rachel HELVADJIAN par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Camille CHOPLIN, Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE, Lucile MAISONNEUVE, Lucien BACCONI-CADENE

Délibération D.12-2025 portant désignation d'un délégué mutualisé à la protection des données

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les collectivités territoriales et établissements publics sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations à caractères personnelles sur les administrés.

La loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 est une étape majeure dans la protection des données. Il vise à renforcer l'importance de cet enjeu auprès de ceux qui traitent les données et à responsabiliser les professionnels. Il consacre et renforce les grands principes de la loi Informatique et Libertés, en vigueur depuis 1978, et accroît sensiblement les droits des citoyens en leur donnant plus de maîtrise sur leurs données.

L'ebabx traite des données personnelles et doit veiller au respect des textes tout au long du cycle de vie de la donnée dans le cadre d'une logique de conformité continue.

Par délibération du 30 Novembre 2010, le conseil syndical du syndicat mixte « Gironde numérique » a approuvé la modification des statuts du Syndicat permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Au titre des activités de services numériques proposées dans le pack e-sécurité, figure une prestation relative la CNIL et le DPD permettant, notamment, la mise en place d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé.

Considérant que pour veiller au respect du cadre réglementaire énoncé par la commission nationale informatique et liberté (CNIL), l'ebabx doit désigner un délégué à la protection des données.

Le délégué est chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données au sein de l'organisme qui l'a désigné s'agissant de l'ensemble des traitements mis en œuvre par cet organisme.

« Chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, le délégué à la protection des données est principalement chargé :

- D'informer et de conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant, ainsi que leurs employés ;
- De contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données ;
- De conseiller l'organisme sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution ;
- De coopérer avec l'autorité de contrôle et d'être le point de contact de celle-ci

Le délégué doit tenir à jour le registre des activités de traitement qui sont mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné. Le délégué contribue à une meilleure application de la loi et réduit les risques juridiques pesant sur le Maire en tant que responsable des données à caractère personnel détenues par les services communautaires.

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

Désigner Monsieur Joachim JAFFEL – Responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant Délégué à la protection des données mutualisé de l'ebabx

Désigner Madame Marguerite Joanne, directrice des ressources de l'ebabx en tant qu'agent de référence pour le délégué de Gironde Numérique et de coordination au sein de l'ebabx

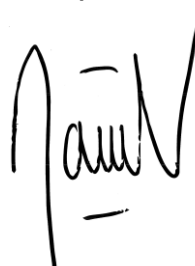
En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 15 mai 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Délibération D.13-2025

Aujourd'hui jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au TNBA et en visio-conférence à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Anne LEPINE, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Anne-Eugénie GASPAR,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Xavier BOUSSIRON, Didier ARNAUDET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Rachel HELVADJIAN par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Camille CHOPLIN, Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE, Lucile MAISONNEUVE, Lucien BACCONI-CADENE

Délibération D.13-2025 portant actualisation du tableau des effectifs

Monsieur Baptiste MAURIN, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La modification du tableau des effectifs présentée fait suite au CST du 12 mai dernier qui a émis un avis favorable unanime sur cette proposition.

Elle constitue une mise à jour au regard de la situation effective des emplois permanents à l'ebabx, avec les latitudes laissées pour le recrutement en cours de responsable SI et potentielles promotions internes du mois de juillet 2025.

Suivant ces principes, il vous est proposé pour adoption, le tableau des effectifs de l'ebabx en date du 12 mai 2025 :

Postes ouverts au tableau des effectifs	71
- en équivalent temps plein (ETP)	60,84
- équipe pédagogique	48
- équipe administrative - technique	23

Répartition des effectifs	71
- hommes	36
- femmes	35
- contractuels	39
- titulaires	32

Créations	5
Suppressions	3

1 poste de technicien en réserve : recrutement responsable SI en cours

Tableau des effectifs - CST du 12/05/2025

CADRES D'EMPLOIS	Catégorie	Titulaire	Contractuel	Homme	Femme	Administration / Technique	Pédagogie	Effectifs au 07/04/2025	ETP au 12/05/2025	Création	Suppression
Directeur établissement artistique	A	0	2	1	1	2	0	2	2	0	0
Administrateur	A	1	0	1	0	1	0	1	1	0	0
Ingénieur	A	1	1	2	0	2	0	2	2	0	0
Professeur enseignement artistique	A	17	11	16	12	0	28	28	26,188	1	2
Attaché	A	2	2	0	4	4	0	4	4	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0
Assistant enseignement artistique	B	3	5	3	5	0	8	8	4,15	0	1
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	1	1	1	0	2	2	2	0	0
Technicien	B	2	8	8	2	0	10	10	7	0	0
Rédacteur	B	1	2	0	3	3	0	3	3	1	0
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1	0	1	0	1	1	0	0
Adjoint technique	C	2	6	3	5	8	0	8	6,5	3	0
Adjoint administratif	C	1	0	0	1	1	0	1	1	0	0
Total		32	39	36	35	23	48	71	60,838	5	3

Vous voudrez bien, Mesdames et Messieurs, vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 15 mai 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Tableau des effectifs - CST du 12/05/2025											
CADRES D'EMPLOIS	Catégorie	Titulaire	Contractuel	Homme	Femme	Administration / Technique	Pédagogie	Effectifs au 12/05/2025	ETP au 12/05/2025	Création	Suppression
Directeur établissement artistique	A	0	2	1	1	2	0	2	2	0	0
Administrateur	A	1	0	1	0	1	0	1	1	0	0
Ingénieur	A	1	1	2	0	2	0	2	2	0	0
Professeur enseignement artistique	A	17	11	16	12	0	28	28	26,19	1	2
Attaché	A	2	2	0	4	4	0	4	4	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	0	1	0	1	1	0	1	1	0	0
Assistant enseignement artistique	B	3	5	3	5	0	8	8	4,15	0	1
Assistant de conservation du patrimoine	B	1	1	1	1	0	2	2	2	0	0
Technicien	B	2	8	8	2	0	10	10	7	0	0
Rédacteur	B	1	2	0	3	3	0	3	3	1	0
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1	0	1	0	1	1	0	0
Adjoint technique	C	2	6	3	5	8	0	8	6,5	3	0
Adjoint administratif	C	1	0	0	1	1	0	1	1	0	0
Total		32	39	36	35	23	48	71	60,84	5	3

Postes ouverts au tableau des effectifs

71

- en équivalent temps plein (ETP)

60,84

- équipe pédagogique

48

- équipe administrative - technique

23

Répartition des effectifs

71

- hommes

36

- femmes

35

- contractuels

39

- titulaires

32

Créations

5

Suppressions

3

1 poste de technicien en réserve : recrutement reponsable SI en cours

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Délibération D.14-2025

Aujourd'hui jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au TNBA et en visio-conférence à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Anne LEPINE, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Anne-Eugénie GASPARD,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Xavier BOUSSIRON, Didier ARNAUDET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Rachel HELVADJIAN par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Camille CHOPLIN, Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE, Lucile MAISONNEUVE, Lucien BACCONI-CADENE

**Délibération D.14-2025 portant actualisation de la Charte du
Télétravail**

Monsieur Baptiste MAURIN, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 mai 2025 le CST a émis un avis favorable unanime à l'actualisation de la Charte du Télétravail en vigueur à l'ebabx depuis 2020, prenant en compte l'évaluation et enquête menée en 2024 auprès de tous les personnels pour en faire le bilan et pleinement l'inscrire dans le cadre du projet de service des personnels de l'ebabx actualisé par délibération D.22-2023 adoptée lors du CA de l'ebabx du 15 décembre 2023.

Suivant cet avis, il vous est proposé pour adoption la Charte du Télétravail en Annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 15 mai 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Charte relative aux modalités du télétravail à l'ebabx

Version actualisée pour le Comité Social Territorial du lundi 12 mai 2025

1. Préambule

Adoptée dans sa version initiale lors du Comité Technique du lundi 29 juin 2020 puis mise en œuvre dès le début d'année universitaire 20/21, la Charte de mise en œuvre du télétravail à l'ebabx a donné lieu à une évaluation via enquête auprès de tous les agents de l'ebabx, présentée en Comité Social Territorial du 12 décembre 2024.

A cette occasion a été rappelée les enjeux et fondamentaux de la mise en place du télétravail à l'ebabx :

- La priorité mise au service de nos publics dans leur diversité de parcours de formation et de situations de productions artistiques et d'organisations pédagogiques ;
- L'attention à la cohésion d'équipe et dans une transversalité de pratiques au delà des missions et expertises propres à chacun ;
- L'attention à la qualité de vie au travail et santé des agents, particulièrement dans tout ce qui peut réduire les contraintes et fatigues liées aux transports et déplacements ;
- Une préoccupation écologique et de développement durable dans toutes les pratiques et actions de l'Etablissement.

C'est donc fort de ces expériences, de l'analyse de ces situations et bilans faits, qu'est convenu d'actualiser la rédaction de cette Charte pour avis auprès du CST.

2. Textes de référence

La délibération D.22-2023 adoptée lors du CA de l'ebabx du 15 décembre 2023 portant projet de service des personnels de l'ebabx ;

La loi n°2012-347 du 12 mars 2017 portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 133 ;

Le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Le décret n°2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.

3. Définition du télétravail

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Le télétravail peut être organisé au domicile de l'agent, dans un autre lieu privé ou dans tout lieu à usage professionnel.

Un agent peut bénéficier, au titre d'une même autorisation, de ces différentes possibilités.

4. Postes éligibles

Dans le cadre des priorités et valeurs au travail posées en préambule de la présente charte, tous les agents de l'ebabx ont ponctuellement ou régulièrement vocation à pouvoir télétravailler.

Cette disposition peut en effet concerner ses activités telles que précisées dans sa fiche de poste et de missions, tout autant que des situations de formation professionnelle continue, préparation à des concours et examens, situations particulières (maternité ; handicap...)

Le télétravail doit néanmoins rester un mode optionnel du travail qui :

- Requiert la volonté et l'accord conjoints de l'agent et du responsable hiérarchique ;
- Est compatible avec les nécessités de service et la priorité du travail d'équipe et de cohésion des agents autour des missions de l'établissement. A ce titre une attention au travail sur sites de l'ebabx est requise pour les fonctions et postes tels que l'accueil, l'enseignement, la maintenance, l'entretien, les interventions et productions...
- Est mentionné comme option et pour des tâches précises dans les fiches de poste des agents.

La portabilité du télétravail n'est pas un droit, en cas de mobilité interne.

Tout changement de poste et/ou de mission fera l'objet d'une nouvelle convention tripartite.

5. Caractère volontaire

Le télétravail est une démarche volontaire pour l'agent et pour l'établissement. Il s'agit d'une nouvelle modalité d'organisation du travail proposée par l'Etablissement, qui ne constitue pas un droit.

Une fiche de candidature au télétravail (cf. annexe) précisera les modalités de télétravail souhaitées par l'agent, l'éligibilité technique de son lieu d'habitation et recueillera les avis hiérarchiques.

Si l'agent exprime le désir d'opter pour le télétravail, le responsable hiérarchique peut accepter ou refuser cette demande au regard de critères proposés précédemment.

6. Procédure de candidature – contractualisation

Une information des agents et des chefs de service sera transmise sur la mise en place du télétravail et ses modalités après l'avis favorable du Comité Technique du 29 juin 2020. La présente charte sera soumise au prochain conseil d'administration pour adoption.

L'autorisation de télétravail est délivrée pour un recours régulier et/ou ponctuel au télétravail.

Un agent peut, au titre d'une même autorisation, mettre en œuvre ces différentes modalités de télétravail.

Les agents intéressés devront remplir la fiche de candidature (jointe en annexe), disponible au service des Ressources Humaines. La fiche devra être remplie par l'agent, complétée par son encadrant, la décision finale sera prise par la Direction générale avec retour à l'agent.

En cas d'accord, un protocole individuel tripartite sera signé entre le télétravailleur, le chef de service et l'Etablissement. Il précisera tous les éléments liés aux missions, tâches, modalités... de l'activité télétravaillée.

En cas de refus (demande initiale ou renouvellement), la Direction générale de l'Etablissement indiquera à l'agent les motivations du refus au cours d'un entretien en présence du N+1 de l'agent. L'agent peut également déposer un recours auprès de la CAP.

7. Horaires-organisation du travail

La durée du temps de travail des agents télétravaillant est la même que celle des agents exerçant leurs fonctions dans les locaux de l'Etablissement suivant les termes du projet de service des personnels de l'ebabx en référence.

Les jours télétravaillés ne peuvent faire l'objet d'acquisition d'heures supplémentaires ni de repos compensateurs.

Les journées de télétravail sont des journées pleines non divisibles.

Dans le cas d'une régularité de télétravail hebdomadaire, un maximum de 2 jours télétravaillés sera possible.

L'agent n'a pas d'activité personnelle et/ou familiale dans les créneaux horaires de télétravail.

Il se consacre exclusivement à son activité professionnelle.

Le télétravail est exclusif de la garde d'enfant.

L'agent peut être joint au numéro habituel de contact téléphonique professionnel, durant les plages de télétravail, définies avec le supérieur hiérarchique dans le protocole individuel.

La fixation des objectifs et des tâches télétravaillées ainsi que leur évaluation sont de la responsabilité du responsable direct de l'agent en télétravail.

Une fiche de liaison semestrielle permettant d'assurer le suivi de cette organisation sera transmis au service des ressources humaines par le responsable hiérarchique.

En cas d'impossibilité de télétravail le jour prévu, l'agent doit se rendre sur son lieu de travail.

En cas de réunion d'équipe ou de service, événement de l'établissement, ou toute *demande* de sa hiérarchie anticipée d'une semaine (sauf cas d'urgence), l'agent doit se rendre sur son lieu de travail.

Ces jours en présentiel obligatoires ne donnent pas lieu à « récupération » d'un jour télétravaillé y compris en cas de régularité de télétravail.

Si l'état de santé d'un agent ou un handicap le justifie, qu'il soit temporaire ou pérenne, et sur prescription médicale, les diverses conditions ci-avant énoncées pourront être étendues et aménagées au cas par cas avec un échéancier de révision visé par les services médicaux en référence.

9. Equipements du télétravailleur

L'ensemble des équipements nécessaires pour le télétravail sont détaillés dans la fiche de candidature au télétravail.

Sont en particulier précisés les équipements dont dispose l'agent, les équipements personnels dont il peut faire usage pour télétravailler, ceux que l'Etablissement doit mettre à disposition pour la réalisation des missions télétravaillées et le cas échéant un calendrier d'investissements et équipements si les matériels requis ne sont pas disponibles.

Dans tous les cas, l'avis et expertise du responsable des SI de l'Etablissement sont requis pour assurer les compatibilités de matériels, sécurité informatique, protection des données, licences logicielles effectives... Les documents / productions réalisés pendant le télétravail doivent être archivés dans les mêmes conditions et mêmes supports que ceux réalisés sur site.

10. Droits et obligations

Le télétravailleur bénéficie des mêmes droits, devoirs et est soumis aux mêmes responsabilités que l'agent exerçant ses fonctions dans les locaux de l'Etablissement.

L'agent conserve l'intégralité des droits de rémunération, carrière et ceux liés à son statut.

11. Assurance

Le télétravailleur doit fournir à l'Etablissement une attestation au titre de son assurance multirisque habitation, indiquant que l'assureur a pris acte que l'agent exerce une activité professionnelle à son domicile. L'attestation sera annexée au protocole individuel.

Le télétravailleur devra également s'assurer qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre l'activité de télétravail et le règlement de sa copropriété et/ou son bail d'habitation.

12. Accidents du travail

L'établissement prend en charge les accidents de service et du travail survenu à l'agent en télétravail dans les mêmes conditions réglementaires que ceux survenus sur sites.

Dans ce cadre, il appartient au télétravailleur d'apporter la preuve de l'accident et de sa relation avec le service. Sur la base de la déclaration de l'accident (lieu, heure, activité, circonstances), l'employeur juge de l'imputabilité ou non au service.

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Délibération D.15-2025

Aujourd'hui jeudi 15 mai 2025 à 9h30

Le Conseil d'Administration s'est réuni au TNBA et en visio-conférence à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Maylis DESCAZEUX, Anne LEPINE, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Anne-Eugénie GASPAR,
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Xavier BOUSSIRON, Didier ARNAUDET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Rachel HELVADJIAN par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Camille CHOPLIN, Cyrille JABER, Zeineb LOUNICI, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE, Lucile MAISONNEUVE, Lucien BACCONI-CADENE

Délibération D.15-2025 portant actualisation de l'organigramme

Monsieur Baptiste MAURIN, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 mai 2025 le CST a été saisi pour avis sur le nouvel organigramme hiérarchique de l'ebabx proposé par le directeur.

A l'issue des débats, de l'examen des propositions et divers amendements posés par les représentants des personnels, un avis favorable a été formulé sur la version anonymisée et amendée portée en annexe.

Vous voudrez bien vous prononcer Mesdames et Messieurs sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité sous réserve que les précisions, liens fonctionnels, sous-titres et éléments débattus et convenus en séance soient inscrits dans le document final

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 15 mai 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président